

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Acquisitions de séries de dessins de Charles BELLE et d'Étienne BOSSUT - Subventions du Fonds Régional pour les Acquisitions des Musées de Franche-Comté

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : L'achat de séries de dessins de Charles BELLE et d'Étienne BOSSUT a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 mars 2007.

La Commission d'attribution du Fonds Régional pour les Acquisitions des Musées de France (FRAM) a proposé de subventionner ces deux acquisitions à hauteur de 50 % :

1. Pour l'acquisition de deux séries de dessins de Charles BELLE d'un montant de 9 300 €, la répartition des financements sera la suivante :

- Au titre du FRAM, l'État participera à hauteur de 2 325 € et la Région Franche-Comté pour 2 325 €. Il restera à la charge de la Ville la somme de 4 650 €.

2. Pour l'acquisition de la série de dessins d'Étienne BOSSUT d'un montant de 12 750 €, la répartition des financements se fera ainsi :

- Au titre du FRAM, l'État participera à hauteur de 3 187,50 € et la Région Franche-Comté pour 3 187,50 €. Le complément sera financé par la Ville pour la somme de 6 375 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions,

- autoriser l'inscription de ces subventions en recettes à réception des notifications attributives par décision modificative au budget de l'exercice courant sur les imputations 13.322/1321/1322.509 CS 52000 et 13.322/1322.509 CS 52000 et à les réaffecter en dépenses sur l'imputation 21.322.2161.509 CS 52000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.